

1699.

C H A P I T R E II.

Contenant ce qui s'est passé d'intéressant à l'histoire pendant l'année 1699 tant en HOLLANDE, qu'aux PAYS-BAS.

Tarif de Commerce entre la France & la Hollande.

I. EN vertu & exécution de l'Article XII. du Traité de Commerce, qui fut conclu à Riswick le 20. Septembre 1697. entre la Couronne de France & la République d'Hollande, les Commissaires de part & d'autre arrêterent un Tarif des droits d'entrée & de sortie des marchandises & d'anrées y énoncées, registré à la Cour des Aides le 12 Decembre 1699. qui commença d'avoir son exécution le 1. de Janvier 1700.

Difference de la negociation des Ambassadeurs ou Ministres publics dans les Etats Monarchiques d'avec les Républiques.

II. Le Roi T. C. ayant accordé à Mr. de Bontrepos, son Ambassadeur Extraordinaire en Hollande, la permission qu'il avoit demandé de revenir en France, à cause que son peu de santé ne lui permettoit plus de faire les fonctions d'un Emploi si pénible; ceux qui connoissent jusqu'où s'étendent les devoirs du Ministère, n'ignorent pas que ces fonctions sont toujours plus fatigantes dans les Etats Républicains que dans les Monarchiques: dans ceux-ci on n'a qu'à traiter, bien souvent, qu'avec un seul Ministre chargé des affaires du dehors: l'on s'explique de bouche, on negocie presque toujours verbalement, jusques à ce qu'étant convenu des faits qui font la matiere de la negociation, on dirige par écrit ce dont on est convenu, & on